



COMITÉ SYNDICAL SÉANCE DU 1^{ER} OCTOBRE 2026

Extrait du registre des délibérations

Date de convocation :
25/09/2026

Nombre de délégués en exercice	285
Nombre de membres présents	180

L'an deux-mille-vingt-six, le premier octobre à quatorze heures trente, le Comité Syndical s'est réuni à l'amphithéâtre au Campus Étienne Restat à Sainte Livrade sur Lot sous la présidence de Madame Geneviève LE LANNIC.

n° 26_067_C

**Objet de la
délibération :**
**Convention de maîtrise
d'ouvrage unique pour la
réfection du chemin
d'accès au réservoir de
« Marfaud » sur la
commune de Nérac avec
la commune et Albret
communauté**

Étaient présents :

Délégués titulaires ou suppléants :

Mesdames et Messieurs : Jean-Olivier DUBUQUOY (Agnac), Henri NEBLE (Aiguillon), Didier CARRÈGUES (Allemans-du-Dropt), Gérard FERRON (Allons), Christian LAFOUGÈRE (Ambrus), Lionel LABARTHE (Andiran), Alain BARAT (Anzex), Jean-Bernard LEBARON (Auradou), Jean-Pierre PETIT (Auriac sur Dropt), Hugues GIRAUD (Baleyssagues), Daniel BRUNET (Bazens), Brigitte PAYERAS (Beaugas), Dominique TERMES (Beauziac), Pascal MOURGUES (Bias), Jean-Luc AGNIC (Birac-sur-Trec), Nathalie MARESCASSIER-COGAN (Blanquefort-sur-Briolance), Jean-Pierre ALBERGUCCI (Bourran), Dominique OLIVEIRA (Boussès), Jean LORENZATO (Buzet-sur-Baïse), Nicole GÉRION (Cahuzac), Philippe GALLESIO (Calonges), Jean-Pierre GOULOUMES (Casseneuil), Didier PASCUAL (Cassignas), Pascal DOUCET et Julie CASTILLO (Casteljaloux), Jean-Claude VIGNAU (Castelmoron sur Lot), Philippe HUVELLE (Castelnau de Gratecambe), Brigitte COMARD (Castelnau sur Gupie), Laurence ROUCHAUD (Castillonès), Pierre IMBERT (Caumont-sur-Garonne), Jean-Pierre ARONDEL (Cazideroque), Didier FRAINAUD et Rodolphe AUBERT (Clairac), Dominique ORLIAC (Clermont-Dessous), Luc DETRAIN (Condezaygues), Bernard LAVERGNE (Courbiac), Richard MINDO (Cuzorn), Albert DOSTE (Dévillac), Julien ERNOUT (Doudrac), Philippe THIERRY (Douzains), Philippe BOUYSSOU (Durance), Frédéric ORAZIO (Duras), Jean-Jacques CAPDEVILA (Escassefort), Patrick DAUBISSE (Escottes), Serge LARROCHE (Espies), Denis LAMBOURG (Fargues-sur-Ourbise), Gilbert DUFOURG (Fauillet), Michel ILLANA (Fongrave sur Lot), Cyril DUGAL (Fourques sur Garonne), Nicolas TAROZZI (Francescas), Alain PALADIN (Frégimont), Jean-Claude LAURENT (Frespech),

Gérard BEUVELOT (2 voix : Fumel et Si la Lémance) et Philippe ROUSSILLES (Fumel), Patrice LENDI (Gontaud de Nogaret), Jean-Pierre PEROLARI (Granges sur Lot), Anne DUBOUILH (Grateloup Saint Gayrand), Aymeric DUPUY (Grézet Cavagnan), Guy VICTOR (Hautefrage la Tour), Christine SATTA (La Croix Blanche), Francis CHARLOT (La Sauvetat du Dropt), Françoise LABORDE (La Sauvetat sur Lède), Sylvain DECHELOTTE (Labastide Castel Amoureux), Patrick CHEVALLEREAU (Labretonie), Jean-Marc CHATRAS (Lafitte sur Lot), Patrick JEANNEY (Lagarrigue), Alain BOUCHERON (Lalandusse), Jérémy KLEIN (Lannes), Jean-François GUILLOT (Laperche), Marie-Pierre BOÉ (Laroque Timbaut), Cécile HENNION (Lasserre), Nathalie MUCHIUTTI (Laugnac), Marie-Renée LACHÈZE (Lauzun), Sylvie ROBICHON (Lavardac), Jean MARBOUTIN (Lavergne), Pierre REAU (Le Fréchou), René AUDIBERT (Le Laussou), Yves-Pierre CARDONA (Le Lédats), Éric CORRADINI (Le Mas d'Agenais), Jean-Louis LALAUDE (Le Saumont), Michel MAURIES (Le Temple sur Lot), Hugo MARCHESIN (Madaillan), Alain PASCAL et Véronique BROUTET (Marmande), Philippe AMBROISE (Massoulès), Claudie CADDoux (Monbahus), Frédéric DUCOS (Monbalen), Hervé CARUEL (Moncaut), Carinne LATTAQUE (Monclar d'Agenais), Denis DELFOUR (Moncrabeau), Daniel FAUCHE (Monflanquin), André MESSINES (Monheurt), Hubert OLIVEIRA (2 voix : Monsempron Libos et Syndicat de la Lémance), Jérôme BONNE (Montagnac sur Auvignon), Stéphan MELIS (Montagnac sur Lède), Jean-Michel BOSC (Montastruc), Laurent FAIVRE (Montauriol), Xavier CZAPLA (Montaut), Marie-Yvonne CONGÉ (Montayral), William BALDI (Montesquieu), Geneviève LE LANNIC (Monteton), Henri de COLOMBEL (Montgaillard), René ARCHAMBEAU (Montignac de Lauzun), Joël COURBIER (Montignac Toupinerie), Philippe DAMIEN (Montpezat d'Agenais), Pascal DANDY (Monviel), Daniel ESSERTEL (Nérac), Blandine BELLEAU (Pailloles), Manoël VAN CAUTER (Parranquet), Bernard JURQUET (Penne d'Agenais), Jean-Pierre BUSO (Peyrière), Isabelle TEULIÈRE (Pindères), Jean-Pierre SAGNETTE (Pinel Hauterive), Alain MARMIE (Port Sainte Marie), Christian PÉCOURNEAU (Prayssas), Jean-Michel LAFFARGUE (Puch d'Agenais), Simon COSTES (Puymiclan), Christian PENOT (Puysserampion), Thierry TRIAYRE (Rayet), Jean-Pierre ISSERT (Razimet), Virginie MIKALEF (Réaup Lisse), Alain VERGNIAUD (Rives), Pierre LE GOULVEN (Roquecor), Jean-Marie FARBOS (Roumagne), Jean-Pierre CADRET (Saint Astier), Jean-Michel MESSI (Saint Aubin), Nadine LE JEUNE (Saint Barthélémy d'Agenais), Nicolas GRIS (Saint Colomb de Lauzun), Sophie FRÉJAFON (Saint Étienne de Villeréal), Jean-Luc PERRY (Saint Eutrope de Born), Marie COSTES (Saint Front sur Lémance), Dominique NEUVILLE (Saint Géraud), Frank SCHMIDT (Saint Laurent), Constantino FERNANDEZ (Saint Léon), Pierre ZARA (Saint Martin de Villeréal), Michel LAFARGUE (Saint Martin Petit), Marie-Christine BICHE (Saint Maurice de Lestapel), Pascal DITTE (Saint Pardoux du Breuil), Cyril FORTUNEL (Saint Pastour), Louis GROSSELLE (Saint Pé Saint Simon), Florence DUMONT (Saint Pierre de Buzet), Michel JAY (Saint Pierre du Dropt), Catherine PEROLARI (Saint Sardos), Denis MARTINEZ (Saint Sernin), Jean-Marc Pierre LARTIGUE (Saint Sylvestre), Bruno BUISSON (Saint Vincent de Lamontjoie), Jean-Marc CHAUMANDE (Saint Vite), Jacques LANZA (Sainte Bazeille), Dominique MARAND (Sainte Colombe de Duras), Martine BABIN (Sainte Gemme Martailac),

Pascal SARRAZIN et André FORGET (Sainte Livrade sur Lot), Gérard BOUSQUET (Sainte Marthe), Christophe GINGLARDI (Sainte Maure de Peyriac), Janick CAZETTE (Salles), Gilles GUÉRIN (Ségalas), Guillaume GUÉRIN (Sérignac Péboudou), Hervé COSTALONGA (Seyches), Bernard PATISSOU (Soumensac), Yves DURRAMPS (Taillebourg), Jean-Pierre VICINI (Thouars sur Garonne), Nicolas GROSSIA (Tombeboeuf), Jean-Pierre LANDAT (Tonneins), Alain ROLAND (Tourliac), Serge TIRA (Tournon d'Agenais), Dominique COLOMBINI (Tourtrès), Cécile BENTOGGIO (Trémons), Anne TOURTROL (Valeilles), Bernard VIDALIE (Verteuil d'Agenais), Denis BERTRAND (Villefranche du Queyran), Daniel BOUGUES-CAYRE (Villeneuve de Duras), Patrick LÉGER, Anne MENERET et Guillaume LEPERS (Villeneuve sur Lot), Gilles QUÉLENNEC (Villeréal), Alain DALLA MARIA (Villeteau), Jérôme MOUCHET (Xaintraillies) et Christian REBOIS (Syndicat de la Lémance).

Étaient absents ou excusés :

Mesdames et Messieurs : Rémy ZINBERG (Agmé), Christophe MELON (Aiguillon), Loïc JOLY (Allez et Cazeneuve), Floriane CORIOU (Anthé), Daniel BAURY (Armillac), Michel DAUNES (Barbaste), François-Xavier MOTRON (Beaupuy), Brigitte LAKROUF (Bias), Patricia NEYPOUX (Boudy de Beauregard), Jean-Marie CONSTANTIN (Bourgougnague), Sébastien MALBEC (Bourlens), Jean-Claude VALADIER (Bournel), Mireille ROSSI (Bruch), Michel DUMON (Brugnac), Sandrine GEORGE (Calignac), Michel MARTILLO (Cambes), Bernard GIROU (Cancon), Anne-Laure DECOBERT-GIPOULOU (Casseneuil), Didier RIVIÈRE (Castella), Jean-Noël TONEATTI (Caubeyres), Christine BASELLO (Caubon Saint Sauveur), Claudine PINOTEAU (Cavarc), Jean-Paul ELIE (Coulx), Nicolas JANAILLAC (Cours), Jean-Michel SARTORI (Damazan), Gilbert GUÉRIN (Dausse), Gilles GROSJEAN (Dolmayrac), Emmanuel COTTON (Fauguerolles), Brigitte VEYSSI (Ferrensac), Nathalie CZECH (Feugarolles), Frédéric GAURE (Fieux), Fabrice TIGOULET (Galapian), Christophe DUPONT (Gavaudun), Jérémy DUBERNARD (Hautesvignes), Chrystel COLMAGRO (Houeillès), Gérard MALLET (La Réunion), Didier ADAMIK (Lacapelle Biron), Alexandre BAYSSIÈRES (Lacaussade), Francis FOURNIÉ (Lacépède), Françoise NOVAK (Lachapelle), Damien FONTENEAU (Lagruère), Valérie SPYCHALA (Lagupie), Pascal BOUTAN (Lamontjoie), Wander VAN DE HEL (Laparade), Jean-Luc FRÉZIER (Lavardac), Calogero ARGENTO (Le Nomdieu), Sylvaine DAVAUD (Lévigac de Guyenne), Bernard GARIN (Leyritz Moncassin), Jean-Claude GARRIGUES (Longueville), Sébastien PAILLE (Lougratte), Sébastien CHAUDAGNE (Lusignan Petit), Catherine LEHUÈDE (Masquières), Régine LALO (Massels), Françoise JORREY (Mauvezin sur Gupie), Danièle BOUYOU (Mazières Naresse), Jean-Louis CARLESSO (Mézin), Jean-François BOULAY et Laurent LUSTENBERGER (Miramont de Guyenne), Régis FAUCHEUX (Monflanquin), Fabienne MACHET (Monségur), Xavier CZAPLA (Montaut), Henri DE COLOMBEL (Montgaillard), Cédric MONPOUILLAN (Montpouillan), Annie FURLAN (Moulinet), Jean-Claude BLOUET (Moustier), Jean-Luc GUÉRY (Nérac), Maurice PIERRE (Nicole), Gilles CHATELLIER (Pardailan), Marcel CALMETTE (Pauilhac), Jean-Claude COSTES (Penne d'Agenais),

Danièle ZAIA (Pompiey), Jean-Pierre ADAM (Pompogne), Marcel VINCENT (Poudenas), Marilyne SUERES et Christophe COUDERC (Pujols), Claire JEAN (Saint Amans du Pech), Jean LAGARDE (Saint Antoine de Ficalba), Nicolas LEBEDINSKY (Saint Avit), Corine PLASTEIG DIT CASSOU (Saint Beauzeil), Nathalie CANU (Saint Étienne de Fougères), Maurice LAPOUGE (Saint Georges), Thierry GARNAUD (Saint Jean de Duras), Bernard SAUBOI (Saint Léger), Laurence SADYS (Saint Martin Curton), Daniel PILATE (Saint Pardoux Isaac), Mariannick MAMBRUN (Saint Quetin du Dropt), Sébastien ESTEBANEZ (Saint Robert), Pascal COUZARD (Saint Salvy), Julien CONGÉ (Saint Sylvestre sur Lot), Jean-Jacques BOUIC (Sainte Bazeille), Jean-Marc BOURLANGE (Sainte Colombe de Villeneuve), Françoise RIVETTA (Sauméjan), Emmanuelle CAPO-VIGIER (Sauveterre la Lémance), Sylvain PEYREFICHE (Savignac de Duras), Marine ROQUES (Savignac sur Leyze), Christophe BOUDOUX DE HAUTEFEUILLE (Sembas), Virginie SAILHAN (Sénestis), Patrick TONIN (Sos), Jean-Luc MUCHA (Thézac), Jean-Pierre LOPEZ (Trentels), Alexandre BOUSQUET (Varès), Daniel FRICARD (Vianne), Sylvie MAURIN (Villebramar), Romain LABROUSSE (Villeneuve sur Lot) et Alexandre LEBENDINSKY (Virazeil).

Étaient présents sans pouvoir de vote :

Mesdames et Messieurs : Marie-José LABALLOS (suppléante à Cassignas), Thierry DINIZ (suppléant à Fumel), Jean-Charles CASSOU (suppléant au Lédat), Guy MAUREL (Le Temple sur Lot), Daniel THUIN (Massoulès), Caroline PIÄI LAMARQUE (suppléante à Moncrabeau), Tino ROSSI (suppléant à Montpezat d'Agenais), Gilles COMTE (suppléant à Pindères), François GAUJOUX (suppléant à Razimet), Michel MURATET (Saint Martin Petit), Christian MOUNEYRES (suppléant à Sainte Marthe), Jean-Marc LUCAS (Maire de Savignac sur Leyze), Alice AUDOINE (Suppléant à Tourtrès), Jean-Marc GARIN (Suppléant à Villefranche du Queyran), Frédéric BAROU (suppléant à Villereal), Ali OUADJI (élu à Monclar d'Agenais).

Secrétaire de Séance : Julie CASTILLO.

DÉLIBÉRATION du COMITÉ SYNDICAL n°26_067_C

Objet : Convention de maîtrise d'ouvrage unique pour la réfection du chemin desservant le réservoir d'eau potable de « Marfaud » sur la commune de Nérac avec la commune et Albret communauté

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier les articles L.2224-7 et L.2224-8 et suivants ;

VU l'Arrêté interpréfectoral n°47-2025-12-30-00004 en date du 30 décembre 2025 portant modifications statutaires du Syndicat EAU47 au 1^{er} janvier 2026 ;

VU l'Arrêté interpréfectoral n°47-2026-01-19-00002 en date du 19 janvier 2026 portant modification de l'article 1 de l'arrêté interpréfectoral n° 47-2025-12-30-00004 ;

VU la délibération d'Albret communauté en date du 24 juin 2026 validant les termes de la convention de maîtrise d'ouvrage unique pour la réfection du chemin desservant le réservoir d'eau potable de « Marfaud » à Nérac ;

VU la délibération de la commune de Nérac en date du 9 juillet 2026 validant les termes de la convention de maîtrise d'ouvrage unique pour la réfection du chemin desservant le réservoir d'eau potable de « Marfaud » à Nérac ;

Madame la Présidente expose les faits suivants :

Le chemin rural situé à « Marfaud » sur la commune Nérac appartient au domaine privé de la commune de Nérac et est affecté à l'usage du public.

Ce chemin permet notamment d'accéder à un ouvrage d'eau potable (réservoir de tête) essentiel pour l'alimentation en eau du secteur (3 233 abonnés répartis sur 11 communes de l'Albret) géré par le Syndicat EAU47.

Il apparaît que l'état de ce chemin nécessite des travaux de réfection afin d'assurer un accès sécurisé et pérenne à l'ouvrage, dans l'intérêt du service public de l'eau, des usagers et des activités agricoles.

La réalisation de ces travaux relève à la fois de l'intérêt de la Commune (propriétaire des chemins ruraux), de la Communauté de communes (compétente en voirie) et du Syndicat (compétent en eau et assainissement).

Dans le cadre de l'opération de sécurisation de la continuité de service du réservoir de « Marfaud » par le Syndicat EAU47, le marché de travaux sera décomposé en 2 lots :

- Lot 1 / Fourniture et pose d'un groupe électrogène et ses travaux connexes
- Lot 2 / Renforcement du chemin d'accès afin d'assurer la continuité de service

Conformément aux règles de la maîtrise d'ouvrage publique, lorsqu'une opération relève simultanément de la compétence de plusieurs personnes publiques, celles-ci peuvent, par convention, désigner l'une d'entre elles comme maître d'ouvrage unique de l'opération.

Le Syndicat dispose des capacités techniques et financières nécessaires pour porter juridiquement, techniquement et financièrement l'opération, et en avancer les dépenses, la répartition du reste à charge entre les parties étant opérée sur la base du montant hors taxes à raison d'un tiers chacune.

Il y a donc lieu de conclure une convention de maîtrise d'ouvrage unique afin d'organiser la conduite

de l'opération et la répartition des charges entre les parties.

Cette convention aura pour objet de :

- Désigner EAU47 comme maître d'ouvrage unique de l'opération de réfection de ce chemin rural
- Fixer les modalités de coopération entre la commune (Nérac), la communauté de communes (Albret Communauté) et EAU47
 - o la définition du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle
 - o la conduite de l'opération (études, passation et exécution des marchés, réception)
 - o la répartition des charges financières
 - o les responsabilités respectives des parties

Le montant prévisionnel global des travaux s'élève à 36 600 € H.T. pris en charge à part égale par EAU47, Albret Communauté et la commune de Nérac.

Sur proposition de Madame la Présidente,

**Après en avoir délibéré,
le Comité Syndical :**

à l'unanimité des membres présents

DÉCIDE de conclure et de signer la convention de maîtrise d'ouvrage unique pour la réfection du chemin desservant le réservoir d'eau potable de « Marfaud » sur la commune de Nérac avec la commune et Albret communauté annexée à la présente délibération ;

VALIDE la prise en charge du tiers du montant des travaux estimés à 36 600 € HT ;

DONNE POUVOIR à la Présidente pour signer la présente délibération ainsi que toutes pièces s'y rapportant, et en assurer son exécution.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme au registre

La Présidente	La secrétaire de séance
Geneviève LE LANNIC	Julie CASTILLO